

session, et sanctionnée le 8 mars par le lieutenant gouverneur.

3. Que ce séminaire serait à la charge de l'épiscopat de la Province de Québec.

4. Qu'il serait à Montréal ou dans le voisinage.

5. Que l'enseignement théologique serait donné dans la maison même du futur Séminaire.

6. Que le secrétaire du comité épiscopal ferait part à la Sacrée-Congrégation de la Propagande de l'intention des évêques et demanderait l'autorisation nécessaire priant la dite Congrégation de donner les directions opportunes et de diriger vers le futur séminaire si elle le juge à propos, un ou deux missionnaires, dont l'expérience serait d'un grand secours pour la réalisation de l'oeuvre.

Vous savez à peu près le reste. Un supérieur a été nommé le 12 mai dans la personne du chanoine Roch qui a passé une partie de sa vie à la formation des jeunes gens et dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie. Font partie aussi du personnel, M. l'abbé Lapierre, actuellement chapelain des Soeurs Missionnaires de l'Immaculée-Conception, votre serviteur et M. le chanoine Gignac qui viendra au mois de septembre 1923 prendre sa chaire de théologie et de droit canon. Un terrain a été acheté sur la Rivière des Prairies à un mille en bas de Laval-des-Prairies, et la construction d'un Séminaire commencera au cours de l'été pour être prêt en septembre 1923.

Voilà en quelques mots l'historique de la fondation de notre Séminaire. Reste encore une question primordiale, la